Image not found or type unknown

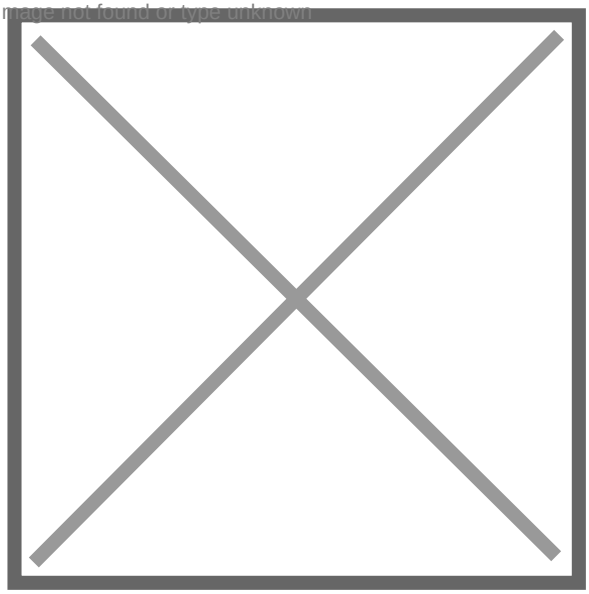

Interdiction de sortie de territoire

Par **myriam**, le **01/07/2008** à **23:41**

Bonjour,
Je suis maman d'une petite fille dont le papa est Algérien. Nous nous sommes séparés il y a quelques années et j'ai obtenu l'interdiction de sortie de territoire que j'avais demandé.
Jai refait ma vie et nous voudrions partir à la Martinique.
Elle n'est pas autorisée à sortir du territoire national.
Pouvons nous partir dans les DOM TOM ???
Est ce considéré comme territoire national?
Nous sommes allés en Corse il y a deux ans mais c'est vrai que personne ne nous a contrôlé...
Merci beaucoup de votre aide

Par **jeetendra**, le **02/07/2008** à **10:40**

bonjour, vous pouvez partir tranquillement pour la Martinique, cordialement

Par **Tisuisse**, le **02/07/2008** à **11:54**

Bonjour,

Depuis quand la Martinique n'est pas française ? c'est un Département Français d'Outre-mer, certes, mais français quand même. Surtout ne dites jamais à un martiniquais : "Je rentre en

France" mais "Je rentre en métropole."

De ce fait, si vous partez à la Martinique, vous ne sortez pas de France.

Par **sosso**, le **02/07/2008** à **18:20**

Bonjour,

Tout à fait d'accord avec mes deux collègues car je suis moi même en Martinique par contre faîtes attention en prenant l'avion avec les escales, essayez d'en prendre un direct car les escales ne seront peut être pas française et là ..., n'oublier pas non plus de faire le nécessaire auprès du juge aux affaires familiales pour le droit de visite et d'hébergement s'il y en a un et de prévenir son père dans les délais.

Si vous décidez de venir en Martinique, je vous souhaite un bon séjour sur l'île.
Bonne jurnée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés